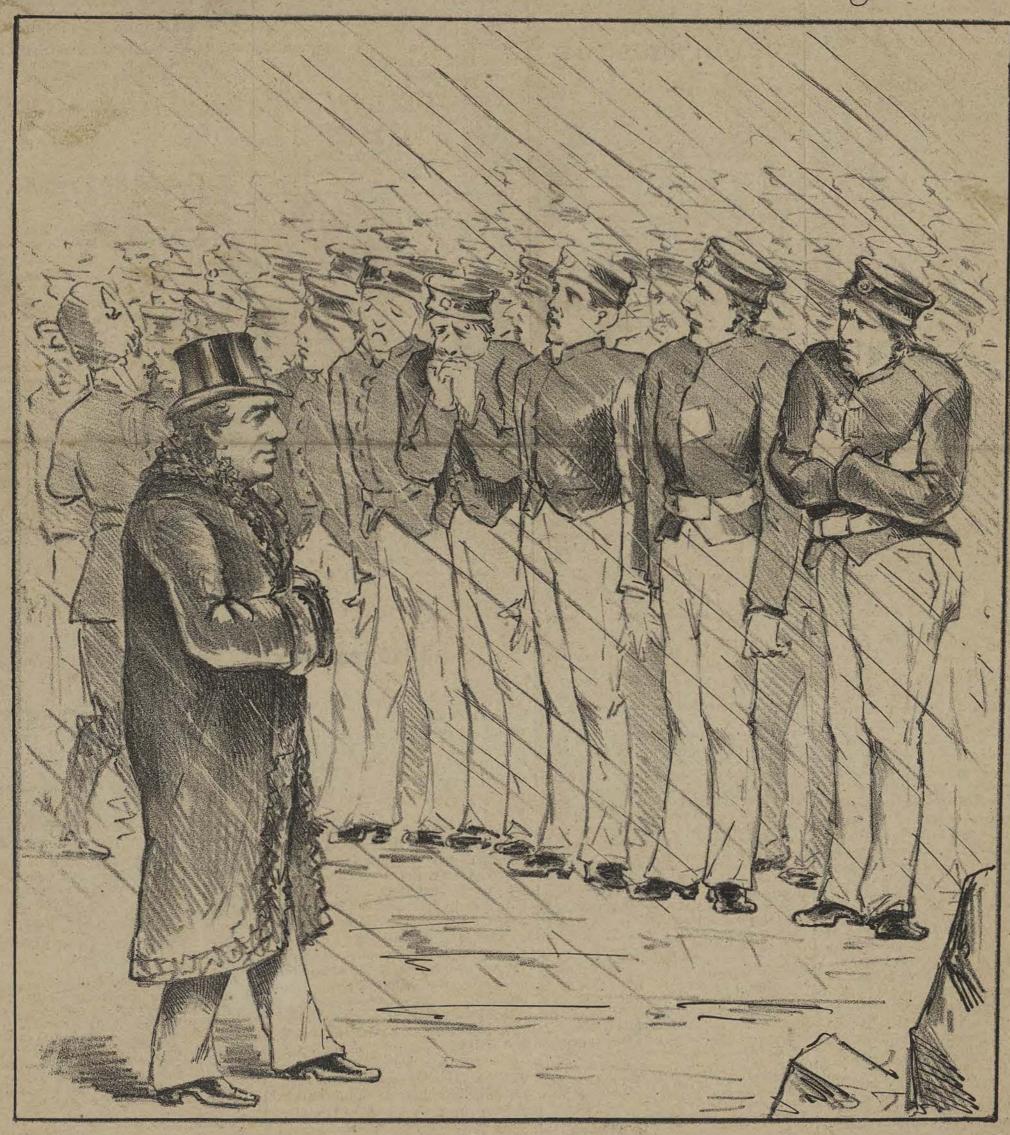


Da verne annuelle des miliciens en Congé.



_____ Oni Mossieurs, il est absolument inexact de dire que le soldat ne sera tien traité que lorsque, le remplacement étant aboli, les riches comme les pauvres devraient aux mêmes porter l'uniforme...... Le soldat ne pourrait être mieux traité qu'il ne l'est augourd'hui.

La ligne . . . fr. » 25

RECLAMES:

Dans le corps du journal

La ligne . . . » 1 50

ABONNEMENTS:

Un an . . . fr. 5 50 Franco par la Poste

Bureaux :

FERONDEU

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

On traite à forfait. Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

12 - Rue de l'Etuve - 12 A LIÉGE

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

Ah quel plaisir d'être soldat!

Assurément, si les militaires belges chantent le fameux air de la Dame blanche mieux que ne le fait M. Raymond, le ténor double de notre théâtre royal - ce qui n'est pas difficile - ils le chantent avec moins d'enthousiasme. Le métier de soldat, en Belgique, n'est pas de ceux qui procurent autant de plaisir que celui de directeur général au ministère. J'entends le métier de simple soldat. Pour ce qui est du reste, je n'ai plus à m'expliquer: il y a longtemps que c'est fait.

Quoi qu'en ait dit M. Frère Orban l'illustre enfant de Liége - je ne puis croire que si le remplacement était aboli, c'est-àdire que si les fils à papa comme les vulgair s manouvriers et les valets de fermes, se trouvaient forcés d'endosser la tunique du pioupiou, on oserait encore traiter les miliciens comme on les traite aujourd'hui.

Ces jours derniers, notamment, le spectacle que nous donnaient les infortunés réservistes, était navrant.

Ces malheureux, convoqués pour la revue annuelle des miliciens en congé illimité. grefottaient sous un mince pantalon en toile et une veste étriquée. Alors que la pluie et la neige faisaient rage, les pauvres miliciens devaient se rendre dans une caserne pour se faire passer en revue par un officier de gendarmerie. Et notez qu'il ne s'agit pas de plaisanter : le milicien qui endosserait un paletot par-dessus son mince uniforme d'été, serait impitoyablement renvoyé au corps pour une quinzaine de jours. Ce n'est pas le service, c'est la bronchite obligatoire qui existe en Belgique. Et pendant que les miliciens se préparent à recevoir la phtisie avec les honneurs qui lui sont dûs, ceux qui trouvent charmant le sort fait aux militaires, ceux qui prétendent que la présence des fils de censitaires dans les rangs de l'armée, ne changerait pas le sort du soldat, ceux là dis-je, s'emmitouffent dans leurs pelisses ou se mettent au coin d'un bon leu en disant: «mais la saison n'est ma foi pas trop mauvaise!»

La vraie, la seule cause des abus qui se produisent à l'armée - et dont les simples soldats sont victimes - réside, je le répète, dans le remplacement.

Aujourd'hui l'on sait que - à part de rares exceptions - tous les miliciens incorporés sont de pauvres diables, sans le sou. et dont les parents ne figurent pas au nombre des 100 mille privilégiés qui nous font la loi. Naturellement, on ne se gêne pas avec eux. Les ministres, les députés n'ont pas besoin de ces miliciens pour conserver leurs portefeuilles ou leurs mandats, et, dès lors, ils se soucient peu de savoir, si oui ou non, ces miliciens sont

Comme le disait M. Hanssens à la Chambre - dans un discours que le spirituel Journal gaga qualifiait de boutade tant que les fils des électeurs influents ne seront pas mis, sous le rapport de la milice. sur un pied d'égalité absolue avec les miliciens sans fortune, le soldat belge ne peut compter sur les sympathies d'un Parlement élu par ceux-là seuls dont les fils sont dispensés du service militaire.

Dans un pays comme le nôtre, où, en politique, la fortune tient lieu de savoir, d'intelligence et de talent, ceux qui n'ont pas d'argent n'ont rien à espérer des gouvernants. Ceux-ci ne sengent qu'à une chose : Rester au pouvoir et jouir. Pour cela, ils n'ont pas besoin des miliciens. Aussi, se moquent-ils pas mal du sort qui est fait à ceux-ci. Les miliciens peuvent se le tenir pour dit : Qu'ils attrapent ou non des bronchites, qu'ils s'empoisonnent avec des denrées alimentaires avariées, le gouvernement y perdra moins de voix d'électeurs que s'il établissait un impôt de soixante quinze centimes sur le revenu. Et c'est parce que le peuple n'a pas le droit de se mêler des affaires du pays, que nous verrons longtemps encore ses enfants gre'otter sous la neige et la pluie, pour le bon plaisir de ceux qui sont les fils des principes de 1789, comme le savant « du Monde où l'on s'ennuie » était le fils du monsieur qui avait tant de talent.

CLAPETTE.

CE QUI NOUS TUE

A Max WALLER

Ce qui fait l'âme étroite et la lèvre sceptique, Ce qui livre le cœur au lourd spleen étouffant, C'est de n'avoir aimé, lorsqu'on était enfant, Ni berceau, ni maison, ni foyer domestique;

Ce qui courbe le front sous d'étranges torpeurs, Ce qui brise l'esprit sans que l'ame renaisse, C'est de n'avoir connu dans sa verte jeunesse, Que de fausses amours, que des plaisirs trompeurs

Ah! c'est là notre mal! c'est la plaie éternelle, C'est l'éternel vautour qui ronge notre chair : Rien ne mouille nos yeux, rien ne nous reste Ni village natal, ni maison paternelle! [cher,

Et nous nous en allons, seuls, sans un souvenir, Seuls, sans un rêve pur, seuls, sans un viatique Et nous passons ainsi, la lèvre sarcastique, Ne pouvant plus aimer, ne sachant plus bénir!

CHARLES FUSTER.

Le coup de pied..... du recteur

On sait que M. le professeur Maynz, dont l'enterrement a eu lieu la semaine dernière, était un démocrate convaincu.

Il n'en fallait pas davantage pour que le grâcieux et sympathique Potentaster — qui pouvait cependant s'abstenir de faire allusion aux opinions de celui dont il était chargé de faire l'éloge académique - crût bon le glisser quelques attaques sournoises

« M. Mainz avait, en beaucoup de choses, dit le bon apôtre d'un ton paterne, conservé le cœur et la tête de l'etudiant de vingt ans; il étaît prime sautier, ardent, généreux, dévoué, mais parfois outré dans ses appréciations. Toutefois, la vivac té de sa parole était tempérée par une bonté si exquise, par une franchise si exemple de fiel, qu'on tolérait facilement ce qu'elle avait parfois d'excessif, et qu'elle ne blessait même ; as ceux auxquels elle s'adressait.

Mais si dans les affaires ordinaires, si dans les incidents politiques ses aperçus paraissaient parfois

Voyez-vous çà! Quand on ne partage pas les opinions(?) de maître Potentaster, quand on place la justice et le progrès au-dessus desintérêts d'une coterie de parents et d'amis on est « outré dans ses appréciations » on est « peu réfléchi ». Le suave recteur aurait pu ajouter aussi que celui dont l'université léplore la mort, n'a jamais eu l'intelligence de caser ses parents dans les nombreux fromages du fonctionnarisme.

Il est vrai que l'auditoire a aisément suppléé au défaut de mémoire de maître Potentaster.

C'est égal, quand on fera l'éloge académique du brave Potentaster, ce n'est pas de celui-ci qu'on dira : " sa franchise était exempte de fiel ".

Il est vrai qu'on pourra modifier légè-rement la phrase et dire quelque chose de

ce genre ci :
« M. Potentaster n'a jamais été franc, c'est vrai, mais, en revanche, il a su répandre pas mal de fiel dans les colonnes du Journal, dont il était le directeur estimé.

« Du reste, sa méchanceté était tempérée par une nullité si remarquable, qu'on tolérait ce qu'elle avait parfois d'excessif en pensant qu'elle complétait admirablement ce curieux spécimen de la médiocrité arrogante. "

CLAPETTE.

L'ARTICLE 4.

C'est demain que l'Association libérale (sic) de Liège aura à se prononcer sur la proposition de la suppression de l'art. 4.

Le prêtre pourra-t-il rentrer tranquillement dans les écoles qu'il n'a pu démolir?

Pourra-t-il faire comme ce monsieur disant à un homme qu'il avait accablé de ses calomnies: J'ai dit partout que vous étiez un chenapan et un voleur, personne ne l'a cru, n'en parlons plus; moi je suis sans rancune, je ne vous en veux pas!

Se décidera-t-on, au contraire, à fermer cette porte que l'on a eu la sottise de laisser large ouverte?

C'est ce que nous saurons bientôt. Mais si la proposition est rejetée, il faut croire que cette fois les progressistes seront enfin convaincus que, même sur le terrain anti-clérical, les doctrinaires sont décidés à marquer le pas sur place et qu'ils n'ont qu'un désir qui leur tient lieu de principes :

Rester au pouvoir, pour distribuer les emplois et les honneurs aux amis et con-

TOUJOURS LUI!

Ziane se trouvait en société. On parlait musique.

— Mais, à propos, dit quelqu'un, savez-vous-la note qui a des haut-le-cœur, qui ne peut pas digérer?

??????répondit-on en chœur. - Eh bien, c'est le fa bémol, parce qu'il

vaut mi. Là-dessus, hilarité générale, comme on

dit à la Chambre. «Çà doit en être une bien bonne », se dit

Ziane. Et en arrivant à la Commission des travaux, il s'empresse de dire à Lovinfosse, qui lisait l'ordre du jour d'un air rêveur : - Sais-tu la note qui a le plus mal au

Non, dit Lovinfosse, sortant de sa rêverie.

— Eh bien, c'est le fa bémol.

— Ah bah! et pourquoi çà?

— Mais, dit Ziane trium mant, c'est bien

simple, c'est parce qu'elle dégueule!

— Tiens, tiens, dit Lovinfosse, de plus en

plus rêveur, je n'en savais rien. Après çà ce n'est pas étonnant, je ne sais pas la mu-

CLAPETTE.

Un candidat sérieux

Dans le tas des hommes éminents entre tous qui briguent l'honneur de siéger au Comité de l'Association libérale (sic) de Liége, se trouve un homme d'élite que nous nous faisons un devoir de recommander aux suffrages de nos amis. Il s'agit de M. Hanset, marchand de vin et ancien officier de l'armée

L'élément militaire, qui jusqu'à présent, n'a guère été représenté au sein du Comité, sera sans doute charmé si l'on se décide enfin à lui rendre justice. D'ailleurs, si au point de vue stratégique le succès de M. Hanset serait une bonne fortune pour l'Association, l'affaire serait excellente également au point de vue de l'art oratoire, car notre candidat est un des tribuns les plus estimés du Café Anglais, où il fait l'admiration des garçons, tous les soirs, à partir de six

Pour bien accentuer le caractère militaire de la candidature de M. Hanset, le futur général de Looz a tenu à signer la présentation de l'éminent sérde de l'incomparable Warnant. Avec une pareille recommandation, M. Hanset est sûr de son affaire d'autant plus que les clients de l'excellent marchand de vin aimeront assurément mieux lui voir mettre de Looz dans la liste de ceux qui le présentent, plutôt que dans sa marchandise.

P. S. - Malgré les qualités exceptionnelles qui sont l'apanage de notre candidat, il paraît que des grincheux n'ont pas toujours trouvé celui-ci digne d'éloges. Que voulez-vous, il y a des gens si difficiles.

POST-MORTEM

A mon ami François N.

Quand l'heure sonnera, fatale et solennelle, Où mon âme quittant sa fragile prison, Libre, s'envolera vers la sphère éteruelle Franchissant pour toujours le terrestre horizon,

Pour mon corps refroidi, son ancienne maison Je ne venx pas de tombe où la mousse nouvelle Aura bientet poussé, sans qu'une main fidèle, Des fleurs du souvenir y sème la moisson;

Mais, pour dernier asile une vague azurée, Battant soir et matin quelque plage ignorée: A cette onde, à la fin ma cendre s'unirait,

S'y transformant bientôt en matière plus pure Et ma voix se melant aux voix de la nature, Changée en flot limpide, encore chanterait.

A Coups de Fronde.

C'est avec avidité que j'ai lu dans le Moniteur du 6 novembre la petite note sui-

Des arrêtés royaux des 23 et 30 octobre, accordent les pensions suivantes :

A M. Jamme, ex-commissaire de l'arrondissement de Liège, 3,885 fr.; aux veuves de MM. Connerotte, brigadier des douanes, 619 fr.; Xhaïet, id., 239 fr.; Dejardin, sows brigadier id., 323 fr.; Thill préposé id., 520 francs.

L'arrêté royal du 21 juillet 1881 est rapporté en ce qui concerne la pension de 478 fr. accordée à la dame veuve Xhaïet, aujourd'hui remariée.

M. Jamme a donc une pension de 3,885 francs. J'en suis charmé pour lui. Seulement, une chose me chiffonne, c'est ce diable d'arrêté royal qui rapporte - on ne dit pas si c'est sur une civière — cet autre arrêté également royal, qui accordait à la veuve Xhaïet une pension de 478 francs.

Je sais bien que la veuve Xhaïet étant remariée, on peut supposer qu'elle a d'autres moyens d'existence que sa pension, mais alors, pourquoi ne rapporterait-on pas aussi — sur une charette si l'on veut l'arrêté de plus en plus royal qui accorde une pension à M. Jamme. Car enfin, celui-ci a aussi d'autres moyens d'existence. Il est représentant — et sans vouloir faire tort au nouvel époux de la veuve Xhaïet, je crois pouvoir supposer que cet excellent homme ne met pas aux pieds de son épouse adorée une fortune dont le revenu soit supérieur au total de l'indemnité parlementaire.

Il est vrai que le nouvel époux de la veuve désolée de feu Xhaïet, n'est peut-être autre que M. Jamme lui-même — ce qui explique-

Malheureusement, une petite difficulté se présente : M. Jamme étant déjà marié.

A part cela, rien ne s'oppose à ce que l'on adopte cette solution - qui me satisferait complètement.

Mais au fait, si l'on peut aussi, quand on se sent trop usé pour remplir un emploi, se faire octroyer une pension, puis se procurer d'autres occupations, j'ai fort envie d'envoyer ma démission au Frondeur.

J'ai, du reste, de bonne raison pour cela.

Je représenterai à mes collaborateurs que depuis la fondation de ce journal, il n'est pas un seul numéro qui ne contienne des échantillons variés de ma prose suave. J'ajouterai que ma verve s'en va, que je commence à oublier ma langue, au point de faire des phrases dignes des magistrats et des avocats les plus éminents. Bref, je leur prouverai — ce qui ne sera pas difficile que je suis abruti, usé, brisé.

Mes camarades, qui ont bon cœur, se rendront à mes raisons, accepteront ma démission et me feront une bonne pension.

Puis, j'entrerai à La Meuse, où je toucherai des appointements — plus ma pension du Frondeur.

Puis, quand je serai devenu trop bête pour rester à la Meuse, je demanderai une seconde pension.

L'ami Léon me l'accordera — ne fût-ce que pour se débarras er de moi.

Et alors j'entrerai au Journal de Liège.

C'est un noaveau genre de cumul. Le cumul des pensions.

Une coquille pêchée dans la Meuse de

- Le Collège échevinal de Bruxelles a autorisé devant la Bourse, au houlevard Anspach. le place ment, à titre d'essai, aux frais de l'inventeur, d'un nouveau système de payement en bo's.

Il est parfaitement inutile de faire devant la Bourse un essai de payement en bois.

L'essai est fait.

Ce n'est pas la première fois que les action-naires voulant aller toucher leurs dividendes à la Bourse, ont trouvé visage de bois.

Dans son compte-rendu du procès intenté par Me Neujean à la Gazette de Liège, le Journal gaga a reproché à M° Francotte — l'avo-cat de la Gazette — d'avoir fait un trop fréquent usage des citations grecques.

Or, si nous en croyons la sainte Gazette. Me Francotte — qui est du reste, d'une prétention agaçante dans toutes les laugues — n'aurait pas dit un mot de grec. Selon la Gazette, ce que le Journal a pris pour du grec serait tout simplement du latin.

Ne serait-ce pas plutôt du français que Charles-Auguste aurait pris pour du grec? CLAPETTE.

L'Egalité devant l'Etat-civil

Nous recevons la lettre suivante :

Mon cher Clapette,

Il est une chose qui me tourmente et au sujet de laquelle je vondrais bien savoir ce que vous pensez, vous qui êtes la science infuse (merci !) Je suis allé l'autre samedi voir ce qui se passait à l'hôtel de ville.

Le samedi, vous le savez, c'est le jour où l'Officier de l'Etat-civil instrumente.

Or donc, il y avait là nombre de braves gens rassemblés — de condition modeste pour la plupart - qui attendaient l'instant de voir apparaître le fonctionnaire chargé par la loi de légitimer leurs feux.

Une demi-heure s'était passée, puis trois quarts d'heure; deux ou trois noces étaient venues s'accumuler derrière celles qui se trouvaient déjà dans la salle ; on étouffait, et cependant le vaste comptoir où s'enregistrent tant de belles promesses, restait vide comme la caisse communale de Seraing ou si vous le préférez, comme une plaidoirie de Cornesse.

Les hommes bougonnaient : S'ils avaient su qu'on les ferait poserainsi, ils seraient allés s'ouvrir l'appétit au cabaret d'en face. Les femmes s'impatientaient, écrasées dans leurs beaux atours. Tout-à-coup, il se fit un silence. On vit apparaître le premier couple d'un mariage cossu, tout flambant de soie et de satin. Beaux Messieurs et belles Dames se suivaient, avec une dignité calme et une aisance de bon ton. comme il convient à des gens de la société. Les longues traînes glissaient en frissonnant sur le parquet ciré et des parlums distingués s'élevaient de toutes ces splendeurs.

Tout ce monde s'installa sur les bancs de velours que le populaire avait su respecter.

Le populaire, lui, se regardait. Il se demandait si ces bourgeois enrichis allaient être mariés les premiers, bien qu'ils fussent arrivés les derniers.

Ces réflexions furent interrompues par l'entrée de l'échevin, gilet en cœur, habit noir, cravate blanche, suivit des registres à tranches vertes, qui s'étalèrent sur le comptoir. L'échevin esquissa son plus gracieux sourire

à l'adresse des futurs en gants blancs, salua d'un air charmant les pères et mères, et finalement procéda à la cimentation des deux familles en la personne de leurs intéressants rejetons.

Et les autres ? Les autres attendaient toujours et on ne leur fit leur affaire qu'après. Eh bien, mon cher Clapette, je viens vous demander en l'honneur de quel saint.

Jusqu'à présent, je m'étais imaginé que les Belges étant égaux devant la loi, aussi bien le millionnaire que le dernier des va-nu-pieds; j'avais pensé qu'il n'existait plus ni privilèges ni droits de préseance, qu'il suffisait de se pré-senter devant un officier ministériel pour être servi à son tour et selon son numéro.

Je me trompais, paraît-il; vous seriez bien aimable de me dire si réellement j'avais tort.

Votre bien dévoué,

GROGNON.

Non, mon cher correspondant, vous n'avez pas tort. L'égalité des citoyens existe... dans un article de la Constitution; mais dans la pratique : Oh la la!

Fait d'Automne

On va donner un nouveau costume à la garde-civique: on remplacera les schakos par des casques en fonte émaillée. En campagne ce casque remplacera le bidon et servira à faire la soupe. L'inventeur de cette innovation reçoit la croix de Léopold et les malédictions des soldats-citoyens qui pestent contre ce nouveau couvre-chef, appelé à rendre leur occiput aussi luisant que ceux de l'échevin Ziane et de Th. Verken.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Le Crime de la rue de la Loi AFFAIRE VAUGHAN

On sait avec quelle ardeur tous les journaux quoidiens de Bruxelles poursuivent les magistrats chargés de l'instruction du crime mystérieux de la rue de la Loi Chacun de nos confrères veut être le premier à publier l'acte d'accusa ion des frères Pe'tzer. L'intérêt que le public apporte à cette affaire, explique suffisamment q'ailleurs, le -steelpe chease auquel nos confrères se livrent.

Aussi, le Frondeur, qui depuis l'augmentation de ses prix, ne recule devant aucune dépense, a-t-il voulu arriver bon premier. Il a réussi.

Les moyens que nous avons employés pour obtenir ce résultat pouvant nous faire friser - non pas Ziane, mais la Cour d'assises - nous espérons qu'on nous tiendra compte des risques que hous courons.

En effet, nous avons dà assassiner M. l'avocat. général Vanmaldeghem et les buit gendarmes qui l'accompagnaient, pour dérober à l'austère magis-trat le document qu'on va lire. (Ceci, bien entendu, soit dit entre nous).

Acte d'accusation

Des pièces de la procédure, résultent les faits suivants:

Le 10 janvier dernier, vers huit heures sept minutes du matin ou huit heures et trente-cinq minutes du matin, le sieur Bernays, avocat du barreau d'Anvers, où il était. hautement apprécié par ses vastes connaissances juridiques, ses qualités oratoires et ses excellentes relations avec tous ses confrères, quitta sa demeure pour prendre le train et se rendre à Bruxelles. Rien dans son costume, ni dans son allure ne dénotait un homme qui, quelques heures plus tard, allait être as assiné. Il portait même sous le bras un petit portefeuille paraissant contesir des papiers d'affaires. Ce fait, cependant, ne fit naître aucun sonpçon.

Le lendemain, il ne rentra pas dans sa demeure. Le surlendemain, on ne le revit pas davantage. Dès lors, on présuma qu'il était absent. Ces présomptions, hélas! n'é-

taient que trop fondées

Pendant huit jours, à Anvers, à Bruxelles et dans toutes les villes de Belgique et même à l'étranger, on rechercha le malheureux Bernays. On était partout dans la plus profonde auxiété, lorsque par une de ces naïvetés qui indiquent un pro'ond degré de scélératesse, un sieur Vaughan osa faire part de la mort du jeune avocat anversois, au procureur du roi de Bruxelles et à M. le coroner d'Anvers. Il poussa même l'audace jusqu'à annoncer que le cadavre se trouvait au nº 159 de la rue de la Loi, à Bruxelles.

Une descente de justice ent lieu. M. le juge d'instruction, le procur eur du roi, des officiers de police, de gendarmerie, de sapeurs-pompiers, pénétrèrent dans la mai-son indiquée et trouvèrent assis dans un fauteuil l'avocat Bernays, dans une attitude calme et recueillie. La mort paraissait re-monter à huit jours enviror. Les médecinslégistes, mandés par le parquet, lui prodi-guèrent les premiers soins. Vains efforts, le cadavre ne put être rappelé à la vie.

Le parquet, dès lors, commença à croire qu'il était en présence d'une mort mystérieuse, résultat probable d'un crime odieux. L'instruction commença. Quel était ce Vaughan qui, avec tant de connaissance de cause, avait prévenu la justice? C'est ce qu'il fallait savoir. La lettre qu'il avait adressée au parquet fut examinée et retournée en tout sens. Elle fut tirée à des milliers d'exemplaires, affichée dans les cafés et autres lieux publics et bientôt on s'écria : mais c'est là l'écriture de Léon Peltzer! Ce cri parvint aux oreilles de la

On connaissait enfin le mystérieux Vaughan, il ne restait plus qu'à l'arrêter. Malheureusement, une légère difficulté enraya un instant le zèle du parquet : dans sa lettre, Vaughan avait négligé de faire connaître sa nouvelle adresse. Où se trouvait Vaughan? Où était Léon Peltzer? On s'adressa à tous les parquets de la Belgique et de l'étranger, on promit des sommes importantes à celui qui le découvrirait et, après trois mois de longues et habiles recherches de la police et de la gendarmerie, un garçon de café de la gare de Cologne, désigna à un commissaire de police, Léon Peltzer qui venait de prendre un coupon de troisième au guichet de la gare, ce qui, naturellement, avait éveillé les soupçons. Léon Peltzer fut bientôt amené à Bruxelles. Interrogé par les magistrats-instructeurs, il commença par nier avoir été arrêté à Cologne et déclara n'avoir jamais passé en cette ville. Vaincu par l'évidence, il finit cependant par avouer avoir pris un verre de Bavière au buffet de la gare. Mais là, prétendait-il énergi-quement, se bornait toute sa participation au crime de la rue de la Loi. On le comprend, ces allégations n'obtinrent aucune créance devant les magistrats. Cependant, afin de ne négliger aucun moyen de s'éclairer, la justice mandat en toute hâte le garçon de buffet de la gare, qui affirma énergiquement et en dépit des dénégations intéressées de Léon Peltzer, que celui-ci avait bu un verre de Kirchs et non pas un verre de Bavière. Cette première contradiction de l'accuse ne fit que confirmer les soupçons de la justice.

D'autres faits aussi importants vinrent bientôt jeter un jour nouveau sur l'affaire. Un cocher vint spontanément déclarer que plusieurs fois il avait conduit à la maison de la rue de la Loi, un personnage dont la tournure et les manières rappelaient assez tien celles de l'accusé, mais en ajoutant que ce personnage portait une perruque.

Des recherches minutieuses faites dans le passé de Léon Peltzer révélèrent que dans sa jeunesse, étant étudiant surtout, l'accusé avait fait un fréquent abus des perruques. Il fut prouvé, en outre, qu'un jour, alors qu'il était à peine âgé de sept ans, il s'était introduit dans le palais de justice de Verviers et avait commis dans la toge d'un avocat, un manque complet de retenue que ne se permet pas un homme bien élevé.

Une correction sévère lui fut administrée par l'avocat propriétaire du couvre-chef profané, et le caractère rancunier de l'accusé laisse aisément supposer que, depuis cette époque, Peltzer n'attendait qu'une occasion favorable pour se venger.

On sait comment il exécuta son projet. L'accusé subit de nombreux interrogatoires. Il at surveillé avec soin dans sa cellule où ses gardiens l'entendirent souvent

lépéter : « Ah, que je m'embête en prison ! » Ce langage, qui est bien celui de l'homme ayant perdu tout respect de la loi, prouvait trop à l'évidence la culpabilité de l'accusé pour que la conviction la plus inébranlable

ne s'enracinat pas aux yeux de la justice. En conséquence, Léon Peltzer, dit Vaughan, né à Verviers et domicilié actuel-lement à Bruxelles, est accusé d'avoir commis, avec préméditation, un abus de confiance à l'égard de l'avocat Bernays, en détournant le cours de la vie de celui-ci, alors qu'il était convenu que l'on ne s'occuperait que de la légalité des droits perçus par l'Etat sur la navigation dans les canaux à grande section — crime prévu et puni par les articles 491, 492, 493, 494 et 495, et 8 du Code penal.

Fait en notre parquet, rue de l'Etuve, ce 19 novembre 1882.

L'AVOCAT-GÉNÉRAL, In partibus. Jean-Eusètre-Nicolas-Aristide-Onésiphore Brid'oison.

On sait qu'un crime a été commis dimauche dernier à Jupille. Une femme a été

Aussitôt le parquet de Liége, avec l'activité qui lui a valu une réputation européenue, s'est mis à la recherche des coupables. Ses plus fins agents de la sûreté ceux-là même qui se sont distingués en recherchant les assassins de Pirard et de Carpay — ont immédiatement amené à M. le juge d'instruction Louvat plusieurs accu-sés présentables; malheureusement, ceux-ci, par suite d'une regrettable coïncidence, se trouvalent précisément à dix lieues de Jupille et en présence de vingt-cinq personnes, au moment même où le crime a été commis. Ces misérables ont été relâchés.

Actuellement, des soupçons planent sur M. le juge d'instruction Demarteau — qui, nous assure-t-on, est gardé à vue par deux gendarmes dans son cabinet, où il se fait apporter ses repas d'un hôtel de la rue

M. le juge Demarteau aurait, paraît-il, été poussé à ce crime par le désir de jouer un mauvais tour à son collègue M. Louvat, en attirant sur celui-ci l'attention publique qui s'est portée, d'une si flatteuse façon, sur M. Demarteau à la suite des brillants résul. tats de l'instruction conduite par ce magistrai au sujet des affaires Pirard et des vols commis dans des églises. (Sous toutes ré-

La Semaine théâtrale

Théatre Royal.

Rien à signaler qu'une apparition de la Dame blanche - "qui nous regarde" depuis de longues années, à chaque début du ténor. A part l'orchestre, rien n'a été bien remarquable dans cette sempiternelle reprise. Un bon point cependant à Mne de Villeraie, toujours gentille, et à M. Max, un trial très agréable. Quant à ce pauvre M. Raymond, nous croyons fort qu'il doit se préparer à aller chercher "dans une autre patrie, des notions plus complètes de l'art du chant.

Mignon a remporté dimanche un grand succès -- rendu plus éclatant encore par le coup de sifflet ridicule d'un monsieur qui tenait probablement à se distinguer à sa façon.

Mile de Villeraie a été a lmise à la presque unanimité. Bravo!

M. et Mme Conte-Donadio, et M. Nury

résillent.

Nous re connaissons ni le baryton ni la chanteuse engagés par M. Giraud, mais nous avons gardé un excellent souvenir de la basse, M. Augier, qui chanta l'an dernier, avec grand succès, sur notre scène, le Barhier et les Mousquetaires.

On annonce pour dimanche Faust, ave M. Duchesne. Il y aura foule.

Théâtre du Gymnase.

La reprise de Froufrou avait attiré au Gymnase un fort contingent des anciens admirateurs de Mlle Rivière, Grand succès pour celle-ci.

Est-ce à dire cependant que la Froufrou d'aujourd'hui soit l'espiègle jeune fille dont Mlle Rivière nous avait laissé le souvenir? Pas tout à fait. Les rivières deviennent fleuves, et les ingénues se transforment en

premiers rôles — malheureusement. C'est donc surtout dans les derniers actes de Froufrou — quand la comédie tourne au drame — que M^{He} Rivière a eu ses plus beaux moments. Dieu nous garde de prétendre que la sympathique artiste n'ait pas bien joué les trois premiers actes, c'était même très bien, mais.... ce n'était pas

Les personnages qui s'agitent autour de Froufrou — laquelle est hors cadre — ont trouvé de bons interprètes : en Mmes Dagui et Scriwans, MM. Adam et Manin.

M. Chambery - à qui nous avons déjà reproché d'appuyer un peu trop sur les traits ridicules du bonhomme Poirier tombe dans le même travers à propos du père Brigard. Il n'y a là peut-être qu'un reste des habitudes contractées pendant les représentations de Michel Strogoff, mais nous estimons trop un artiste de la valeur de M. Chambery, pour ne pas lui conseiller de résister à ses dispositions passagères pour la charge.

Pavillon de Flore

Divorçons a encore tenu l'affiche une bonne

partie de cette semaine ; le public ne s'en sera pas plaint et M^{II} Play non plus.

On annonce le départ de M^{mes} Murger et Pacra et leur remplacement par M^{II} Bré-

Le petit Norbert, un jeune prodige qui nous arrive de Bruxelles précédé d'une réputation que beaucoup d'artistes lui envieraient, doit aussi venir donner quelques représenta-

La Boîte à Bibi, un joyeux vaudeville qui va remettre en vogue les expressions «J'suis sarrurier, c'est la Botte à Bibi » et autres rengaînes, va refaire son apparition.

Il y aura encore de beuux jours ces soirs là au Pavillon de Flore.

12, rue de l'Etuve, 12

SOIGNÉES Typographie, 1-75 — Lithographie, 3-50

Théâtre Royal de Liége

Direction Edmond Giraud

Dimanche 19 novembre 1882.

Représentation extraordinaire avec le concours de M. DUCHESNE, le ténor de l'Opéra comique de Paris; 3º début de M. Guffroy; Eperche, mère Dugazon.

Première représentation de

grand opéra en 4 actes de Gounop On commencera par La Veuve au Camélia

vaudeville en 1 acte Théâtre du Gymnase

Bur, à 6 1/2 h. Direction Ed. Giraud. Dimanche 19 Novembre Pre nière représentation de :

La Maîtresse Légitime

Comédie en 4 actes de L. DAVYL le grand succès du jour de l'ôdéon On finira par

Bataille de Dames Comédie en 3 ac'es d'Eug. Scribe.

Théâtre du Pavillon de Flore

Direction Isidore RUTH.

Rid. à 61/2 h. Dimanche 19 et Lundi 20 Novembre 1re et 2me représentation de:

LES PIRATES DE LA SAVANE Grand drame en 5 actes et 6 tableaux, par MM. Bourgeois et Duguè INTERMEDE

Par Mile Brévannes chanteuse de genre, MM. Vaunel et Molivier, chanteurs comiques. 5e et 6° représentation de

L'Abus de Confiance Com. en 1 acte en vers par M. Victor Lefèvre

Ordre: 1. L'Abus de confiance. — 2. Intermède. — 3. Les Pirales de la Savane.

Jeudi 23 Novembre 1882

Le petit NORBERT Le prodige du 19° siècle.

Prix des places: Fauteuils d'orchestre fr. 2; Parquet, fr 1-50; Stalles fr. 1. en location 10 cen-times en plus, Pourtours et Gaierie 75 centimes.

Liège. - Imp. Em.Pierre et frère, r. de l'Étuve, 12

LES FEMMES QU'ON SORT

